

PROGRAMME PARTENAIRE ENTREPRENEURS

Thermik Pro

Pour les entrepreneurs généraux et
constructeurs qui exigent fiabilité,
vitesse et documentation impeccable.

ISOLATION À L'URÉTHANE

Fiche descriptive du programme · Limité à 10 partenaires actifs · Réservé aux titulaires
d'une licence RBQ

Un programme bâti pour les pros qui n'ont pas de temps à perdre.

Thermik Pro est un programme partenaire exclusif réservé aux entrepreneurs généraux et constructeurs résidentiels titulaires d'une licence RBQ valide. Il a été bâti pour vous faire gagner du temps, sécuriser vos cycles de projet, et vous offrir une fiabilité que les sous-traitants traditionnels ne peuvent pas livrer.

Pourquoi un programme limité ?

L'isolation à l'uréthane giclé est un goulot d'étranglement classique sur les chantiers : sprayer booké 4 à 8 semaines à l'avance, dates qui glissent, documentation Novoclimat à courir après, sous-traitants qui ne rappellent pas. Le résultat coûte des semaines au calendrier de projet et des milliers en coûts indirects.

Plutôt que d'être un fournisseur parmi tant d'autres, Thermik consacre une part garantie de sa capacité à un nombre restreint d'entrepreneurs partenaires. Cette limite à **dix partenaires actifs** est ce qui rend possibles les engagements opérationnels concrets qui suivent.

« Thermik Pro, c'est la différence entre attendre 6 semaines pour un sprayer qui ne rappelle pas, et savoir que votre isolation est bookée, garantie et documentée — pour que vous puissiez vous concentrer sur le reste de votre chantier. »

Six engagements concrets de Thermik envers vous.

1

Soumission garantie en 24 heures ouvrables

Plans reçus avant 16 h, soumission complète livrée le lendemain avant 16 h. Plus d'attente d'une semaine pour obtenir un prix sur lequel construire votre propre estimé client.

2

Mobilisation garantie en 10 jours ouvrables

À partir du bon de commande signé, Thermik est sur votre chantier sous 10 jours ouvrables.

Pénalité automatique de 5 % du contrat appliquée au prochain projet si le délai n'est pas respecté.

3

Documentation Novoclimat et énergétique — clé en main

Thermik prend en charge l'intégralité des documents requis pour Novoclimat, Rénoclimat, Énergir, Hydro-Québec et autres programmes énergétiques : rapports techniques, valeurs R signées, attestations de pose, photos avant / pendant / après, fiches de contrôle qualité, déclarations CCQ. Livré en PDF complet, prêt à transmettre à votre client final.

4

Garantie installation 10 ans + intervention callback en 48 h

Garantie de la pose Thermik portée à 10 ans, en plus de la garantie fabricant de 25 ans sur la mousse. Tout appel de service sous garantie est traité avec une présence sur place sous 48 heures ouvrables.

5

Modalités de paiement NET 30

10 % à la signature, solde NET 30 après livraison. Facturez votre client final avant de payer Thermik. Avantage cash flow direct.

Activé après deux projets payés à temps et vérification de crédit.

6

Rabais volume annuel rétroactif

Versé en fin d'année civile selon le volume cumulé de projets confiés à Thermik :

4 à 8 projets dans l'année	2 %
----------------------------	-----

9 à 15 projets dans l'année	4 %
-----------------------------	-----

16 projets et plus dans l'année	6 %
---------------------------------	-----

Rabais versé par chèque ou crédité sur les projets de l'année suivante, au choix du partenaire.

Ce que Thermik attend de ses partenaires.

Le programme Thermik Pro repose sur un partenariat mutuellement engagé. Voici ce que Thermik vous demande en contrepartie.

- **Minimum de 4 projets par année civile** confiés à Thermik, ou 10 000 pi² · po cumulés. Ce minimum assure que la capacité réservée pour vous est utilisée et justifie les avantages accordés.
- **Droit de premier refus** sur vos projets nécessitant de l'isolation à l'uréthane. Thermik est consulté en premier, avec un délai de 48 heures pour répondre, avant tout autre sous-traitant.
- **Détention d'une licence RBQ valide et en règle** pendant toute la durée du partenariat. Toute perte ou suspension de licence entraîne la suspension automatique du statut Thermik Pro.

Durée et conditions

- **Engagement initial de 12 mois**, renouvelable annuellement.
- **Sortie sans pénalité** avec préavis écrit de 60 jours par l'une ou l'autre des parties.
- **Réévaluation annuelle** : Thermik se réserve le droit de ne pas renouveler un partenariat si les engagements de volume ne sont pas atteints.
- **Confidentialité** : la grille tarifaire et les conditions du programme demeurent confidentielles entre les parties.

Devenir partenaire Thermik Pro.

Le programme est limité à dix partenaires actifs. Si vous êtes un entrepreneur général ou un constructeur résidentiel en Estrie ou en Montérégie et que votre volume correspond aux engagements précédents, voici le processus d'admission :

- **1. Demande d'adhésion en ligne** — formulaire à thermik.ca/thermik-pro/adhesion (environ 8 minutes).
- **2. Évaluation initiale** — Thermik répond sous 24 à 48 heures ouvrables.
- **3. Rencontre de validation** — 30 à 45 minutes pour valider l'ajustement et présenter la grille tarifaire.
- **4. Signature du contrat de partenariat** — activation immédiate de vos avantages.

POSTULER DÈS MAINTENANT

Les places sont limitées à 10 partenaires actifs.

Réservez la vôtre avant qu'un concurrent ne le fasse. Discutons de votre prochaine saison.

SOUMETTRE MA DEMANDE D'ADHÉSION

SITE WEB

thermik.ca

COURRIEL

info@thermik.ca

TERRITOIRE DESSERVI

Estrie · Montérégie · Rive-Sud

Document à titre informatif. Les modalités définitives sont précisées dans le contrat de partenariat signé.